

**Avis aux personnes intéressées par une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012**

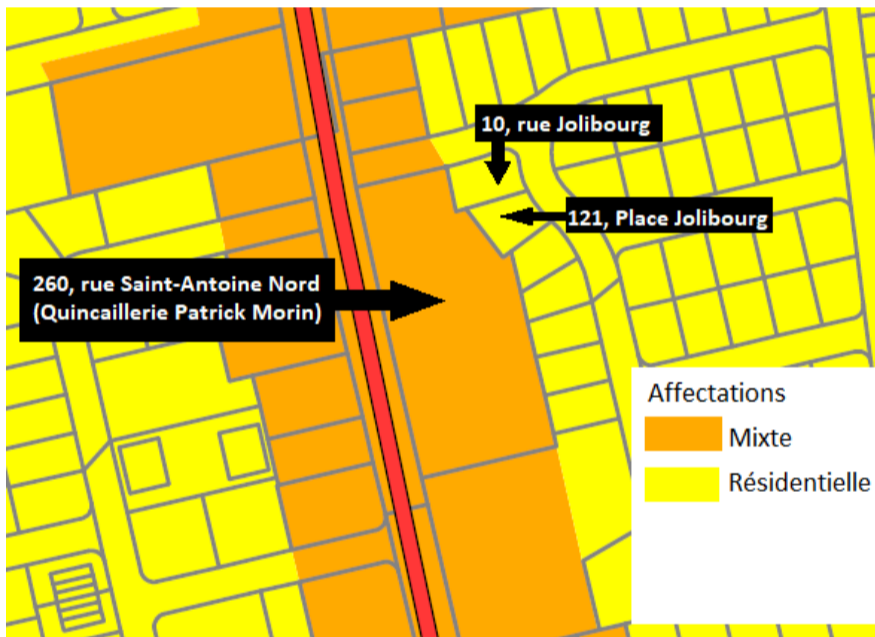
Lors d'une séance tenue le 22 août 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU1-10-2022 intitulé : **Règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 aux fins d'étendre l'aire d'affectation mixte sur la partie de l'aire d'affectation résidentielle composée des immeubles du 10 rue Jolibourg et du 121 place Jolibourg.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 septembre 2022 à 18 h 30, à l'église de Lavaltrie situé au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou le membre du conseil désigné à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

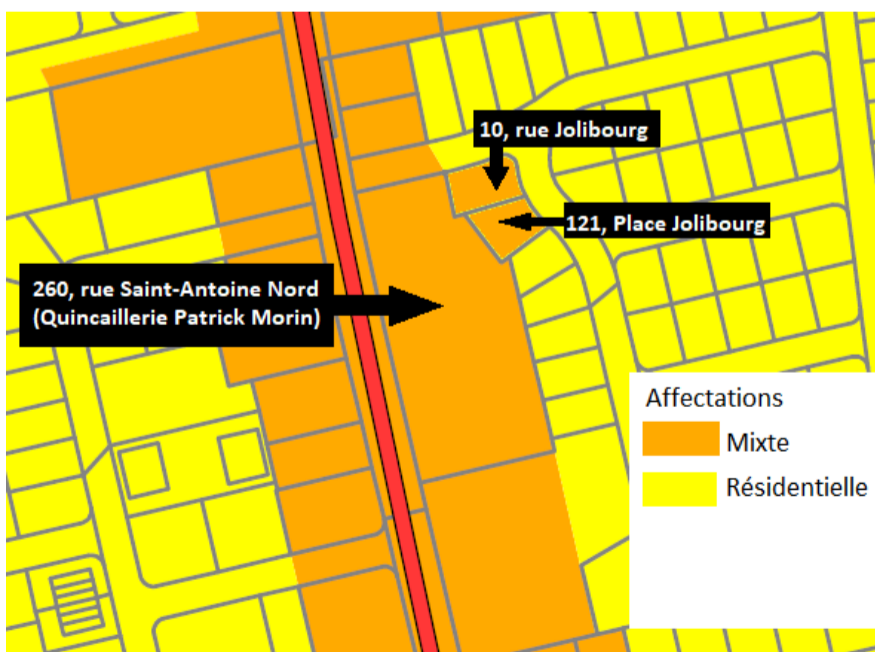
**Résumé du projet :**

Le projet de règlement vise à étendre l'aire d'affectation mixte sur la partie de l'aire d'affectation résidentielle composée des immeubles du 10 rue Jolibourg et du 121 place Jolibourg comme illustré ci-après.

**AFFECTATIONS EXISTANTES :**



**AFFECTATIONS MODIFIÉES :**



Le projet de règlement, le règlement sur le Plan d'urbanisme RRU1-2012 incluant les grandes affectations du territoire, peuvent être consultés sur le [site Internet de la Ville](#).

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 24 août 2022.

---

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier